



DANS CE NUMÉRO



PARLEMENT
DDGM: le moratoire est un outil
déquat
PAGE 3

- Arrêtés
- Tribunal cantonal
- Economie, innovation et sport
- Finances et relations extérieures
- 9. Institutions et sécurité
- Territoire et environnement
- 1. Bénéfice d'inventaire
- 1. Ministère public
- 1. Tribunaux d'arrondissement
- 5. Tribunaux de prud'hommes
- 5. Justices de paix
- 6. Poursuites
- 8. Faillites
- 4. LP - Divers
- 5. Marchés publics
- 0. Communes
- 2. Permis de construire
- 4. Registre du commerce

Avec nous,
votre publicité
est un succès !

En tant qu'entreprise leader des services
médiatiques nous disposons du savoir-
faire nécessaire pour assurer le succès de
votre communication et vous permettre
d'établir les bons contacts.

Conseil et vente :
Publicitas SA, T +41 58 680 98 00,
F +41 58 680 98 01

publicitas.ch/leman

publicitas

IMPÔTS

Les jeunes aussi !



Le conseiller d'État Pascal Broulis (ici en compagnie d'Andréane Jéquier et Alexandre Legrain, de la Commission cantonale de jeunes) veut sensibiliser les 18 ans à leurs devoirs.

Pour sa campagne d'information 2018, l'Administration cantonale des impôts (ACI) cible les jeunes. Dès 18 ans, les jeunes en apprentissage et aux études, avec ou sans revenu, ignorent souvent qu'ils ont l'obligation de remplir une déclaration d'impôt. Les directeurs de région fiscale et leurs collaborateurs se rendront dans les établissements de l'enseignement post-obligatoire pour sensibiliser les jeunes à cette thématique. L'ACI a également la volonté d'être une éco-administration, soucieuse de diminuer la consommation de papier et de développer de nouvelles prestations.

Dès leur majorité, les jeunes sont tenus de remplir une déclaration d'impôt, même s'ils ne gagnent rien. Par méconnaissance, de nombreux jeunes négligent de le faire et s'exposent à recevoir des amendes en cas de taxation d'office. Sous le slogan « Évite des soucis, remplis ta DI. Dès 18 ans, dépose ta Déclaration d'Impôt », une campagne de sensibilisation dans les centres professionnels et les gymnases va se dérouler du 1^{er} février au 30 avril 2018 et se poursuivra à l'avenir. La Commission cantonale de jeunes du canton de Vaud a été associée à l'élaboration du matériel de communication.

TaxTruck revient

Parallèlement, l'opération TaxTruck, initiée en 2017, est reconduite de mi-février à fin mars

2018. Des minibus équipés de liaisons informatiques feront halte dans 12 localités du canton. Les contribuables pourront s'informer sur les nouveautés en matière d'impôt. Dès réception de leur déclaration d'impôt 2017, les contribuables peuvent la renvoyer électroniquement. Pour la première fois cette année, ils recevront instantanément l'avis récapitulatif de leurs éléments de revenu et de fortune une fois l'envoi électronique effectué. Vaux-tax 2017 est téléchargeable sur le site internet: www.vd.ch/impots. Le délai de renvoi est fixé au 15 mars 2018. ■

Appel à candidatures

Le Groupe des utilisateurs (GDU), qui réunit un panel de contribuables représentatifs de la population vaudoise, va être renouvelé. L'ACI fait un appel à candidatures et recherche des personnes intéressées par la fiscalité et prêtes à s'engager quelques séances par an. Le groupe sera notamment appelé à tester les applications en cours de développement.

Ecrire à info.aci@vd.ch

L'objet du mail doit être: **GDU**